

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 03 décembre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 novembre 2024

Conseillers présents : 14

**Membres présents** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

**Membres absents excusés** : Mmes Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL.

Procurations : 2

**Membres absents ayant donné procuration** :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,

Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20241005****Objet : Attribution des prix – Maisons fleuries 2024**

Vu le passage de la commission environnement faisant office de jury qui détermine le classement des prix à attribuer aux occupants des maisons fleuries,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le choix de la commission environnement et décide de récompenser les lauréats des maisons fleuries pour l'année 2024 comme suit :

<b>Maisons avec jardin</b>	<b>Montant</b>	<b>Maisons avec façades sur rue</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup> prix	70 €	1 <sup>er</sup> prix	70 €
2 <sup>ème</sup> prix	60 €	2 <sup>ème</sup> prix	60 €
3 <sup>ème</sup> prix	55 €	3 <sup>ème</sup> prix	55 €
4 <sup>ème</sup> prix	50 €	4 <sup>ème</sup> prix	50 €
5 <sup>ème</sup> prix	40 €	5 <sup>ème</sup> prix	40 €
10 Prix d'encouragement à 30 €	300 €	10 prix d'encouragement à 30 €	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>

Le montant total de 1150 € sera inscrit au budget primitif 2025, article 65132.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 05 décembre 2024

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>